

INZINZAC LOCHRIST (56)

Construction d'un complexe sportif

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Concours restreint d'Architecture et d'Ingénierie sur esquisse

Affaire 21S0148

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Bretagne Sud Habitat - Service Aménagement, agissant au nom et pour le compte de la commune d'INZINZAC LOCHRIST - 6 avenue Edgar Degas – CS62291 - 56008 Vannes cedex
Tél : 02 97 01 59 91 – www.bretagne-sud-habitat.fr

Objet du marché :

Concours restreint de Maîtrise d'œuvre pour les études et travaux de construction d'un complexe sportif sur la commune d'Inzinzac-Lochrist (56) en application des articles R.2162-15 à R.2162-21 du Code de la Commande Publique.

Marché de maîtrise d'œuvre constitué d'une mission de base, complétée des études d'exécutions limitées aux lots fluides, du quantitatif pour l'ensemble des lots et d'un quantitatif pour la démolition de 2 bâtiments, telle que définie dans les articles L2431-1 à L2431-3 et R.2431-1 à R.2431-18 du Code de la Commande Publique.

Classification CPV :

Objet Principal : 71200000-0 ; 71221000-3

Lieu d'exécution :

Site de Mané Braz - 56650 INZINZAC LOCHRIST

Caractéristiques principales de l'ouvrage :

Construction d'un complexe sportif d'une surface de plancher d'environ 3 600 m², répartis comme suit :

- Un espace accueil/espace de convivialité d'environ 340 m² de SP
- Une halle multisport d'environ 1900 m² de SP
- Un dojo d'environ 430 m² de SP
- Des locaux annexes à ces équipements sportifs (vestiaires, douches, ...) pour environ 360 m² de SP
- Une salle festive de 250 places assises et ses annexes pour environ 570 m² de SP

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle affecté aux travaux (démolition/désamiantage + bâtiment neuf + VRD + aménagements extérieurs) est fixé par le maître d'ouvrage à 5 349 000,00 € HT, valeur octobre 2021.

Délai d'exécution :

Date prévisionnelle de début des études : Mai 2022

Date prévisionnelle de début des travaux : Mai 2023 (démarrage période de préparation), pour une durée globale (préparation, congés et intempéries) de 16 mois.

Conditions relatives au marché

Cautionnement et garanties exigées :

Pas de cautionnement, ni de retenue de garantie exigée.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Financement : fonds propres + emprunts. Délai de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la demande d'acompte via la plateforme Chorus Pro.

Forme juridique que devra revêtir le groupement de prestataires de services :

Dans le cas où il ne revêtirait pas cette forme, lors du dépôt de sa candidature, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire et si le groupement comprend plusieurs architectes, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de les contraindre à la solidarité, et ce pour s'assurer de la bonne exécution du marché.

Composition du dossier de candidature :

Les dossiers de candidatures seront obligatoirement rédigés en français.

Conditions de participation

Compétences requises :

Les groupements admis à présenter une candidature devront comprendre :

- Un architecte inscrit à l'Ordre (mandataire du groupement obligatoirement),
- Un ou plusieurs bureaux d'études techniques, intégré(s) ou non, compétents dans les domaines suivants : structure, fluides (thermique/électricité/courants faibles), VRD, acoustique, économie de la construction.

Rappel : conformément aux dispositions de l'article R2142-21 du Code de la Commande Publique, un même candidat ne pourra être mandataire de plusieurs groupements.

Le maître d'ouvrage accepte qu'un même candidat soit présent dans plusieurs groupements.

Documents à remettre à l'appui de la candidature :

- **Une lettre de candidature** comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.
- **Une déclaration sur l'honneur** attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- **Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :**
 - o Certificat d'inscription à l'ordre des architectes du mandataire du groupement et des autres membres du groupement ayant la qualité d'architecte
 - o L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
 - o Pour chaque membre de l'équipe, le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatifs à l'objet de la consultation réalisé au cours des trois derniers exercices.
 - o Une lettre d'intention de concourir établie par le mandataire, présentant l'équipe de maîtrise d'œuvre (avec répartition des tâches), les moyens (effectifs/matériels) du candidat mandataire et de chaque membre du groupement et indiquant les motivations de l'équipe ainsi que la manière d'appréhender le projet,
 - o Liste des références du cabinet d'architecture et des bureaux d'études cotraitants faisant clairement apparaître la nature des ouvrages, le coût des travaux, la nature de la mission, le maître d'ouvrage et autres observations utiles,

- Une affiche A2 avec un encart de 5 x 5 cm vide en haut à droite, présentée au format portrait, illustrant, maximum, 3 ouvrages les plus représentatifs, en rapport avec le projet objet de la présente consultation, réalisés par l'architecte mandataire du groupement. Les représentations graphiques seront légendées en mentionnant de manière succincte la nature de l'ouvrage, sa surface de plancher, son prix, l'année de livraison et le nom du maître d'ouvrage.
- Documents graphiques des références du mandataire du groupement.

Nombre limite de candidats pouvant être admis à concourir :

3 équipes maximum seront retenues à l'issue de l'appel à candidatures pour participer au concours et réaliser une esquisse.

Critères :

Critères pour la sélection des candidats admis à concourir (dans l'ordre d'importance relative décroissante) :

- qualité des références présentées pour des opérations de complexité équivalente,
- qualification de l'équipe constituée : structure professionnelle de l'équipe et complémentarité des compétences présentées,

Critères de jugement des prestations du concours (par ordre de priorité décroissante) :

- Respect du programme (nombre, surface et organisation des locaux),
- L'estimation prévisionnelle et sa compatibilité avec le budget annoncé par le maître d'ouvrage.
- Qualité du parti architectural et de son insertion dans le site,

Procédure de passation du marché :

Concours restreint, anonyme, de maîtrise d'œuvre sur esquisse, organisé après une sélection de candidats dans les conditions définies aux articles R2162-15 à R2162-26 du Code de la Commande Publique. Le marché sera attribué au lauréat ou à l'un des lauréats du concours en application de l'article R2162-19 du Code de la Commande Publique.

Date limite de réception des candidatures :

Le mercredi 10 novembre 2021, 12 heures.

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs et techniques : Frédéric LUCAS chargé d'opérations f.lucas@bretagne-sud-habitat.fr/Audrey LE DÉAN assistante a.ledean@bretagne-sud-habitat.fr – BRETAGNE SUD HABITAT agissant au nom et pour le compte de la commune d'INZINZAC LOCHRIST – Tél : 02 97 01 59 91

Autres renseignements

Dématérialisation :

Le Dossier de Consultation des Concepteurs est téléchargeable via le site : <https://www.marches-securises.fr/entreprise> (Hotline technique au 04 92 90 93 27).

Information sur les recours :

Greffe du Tribunal administratif de RENNES

3 contours de la Motte

CS 44416 – 35044 RENNES Cedex

Tél. 02 23 21 28 28 Fax : 02 99 63 56 84

E-mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr / Site internet : <http://www.justice.gouv.fr/>

Calendrier prévisionnel :

Transmission des Dossiers de Consultation des Concepteurs : fin décembre 2021.

Les candidats admis à concourir devront remettre leurs prestations : fin mars 2022.

Modalités d'indemnisations des candidats retenus :

Chaque candidat ayant remis des prestations satisfaisantes sera indemnisé sur la base d'un montant forfaitaire maximal de 18 200,00 € HT après avis favorable du jury composé des membres prévus par l'article R2162-22 et R 2162-24 du Code de la Commande Publique.

Le jury se réserve le droit, dans le cas de projet qu'il jugerait incomplet ou ne répondant pas exactement au programme, de supprimer partiellement ou totalement l'indemnité.

La rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de l'indemnité reçue par le lauréat.

Publications relatives à la même consultation :

Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) : Date d'envoi de l'avis le 11/10/2021,

Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics : Date d'envoi de l'avis le 11/10/2021,

Quotidien Ouest France, éditions 56 : Date d'envoi de l'avis le 11/10/2021,

Profil acheteur <https://www.marches-securises.fr/entreprise> : Date d'envoi de l'avis le 11/10/2021.

Date d'envoi de l'avis à la publication :

Lundi 11 octobre 2021